KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
Nº de division : 04 – Saint-François
Nº de cour : 450-11-000164-248
Nº de dossier : 42-3158959

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC), personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

Compagnie débitrice

- ET -

KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

AVIS DE PROPOSITION AUX CRÉANCIERS
(article 51 de la Loi)

Avis est donné que **LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)** de Coaticook, dans la province de Québec, a déposé une proposition entre mes mains, le 9e jour de mai 2025, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif, une liste des créanciers visés par la proposition, une preuve de réclamation, une formule de procuration générale ainsi qu'une formule de votation. Le rapport du syndic concernant la proposition sera disponible sur le site web à **kpmg.com/ca/tactic-fr**

La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le **29e jour de mai 2025 à 15 h par Visioconférence par Microsoft Teams**. Pour participer à l'assemblée des créanciers, vous devez compléter et envoyer à **reclamation@kpmg.ca**, le formulaire d'inscription joint au présent document. Un lien vous sera communiqué avant l'assemblée des créanciers.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent m'être remises au préalable.

Fait à Montréal, le 14e jour de mai 2025.

KPMG INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
David Malin, CPA, CIRP, SAI
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500
Montréal, QC H3A 0A3
Téléphone : 1 (866) 930-4911
Télécopieur : (514) 840-2121
reclamation@kpmg.ca

KPMG inc. est une filiale de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.

KPMG INC.
600 de Maisonneuve Blvd. West
Suite 1500
Tour KPMG
Montréal, (Québec) H3A 0A3

Telephone (514) 840-2311
Fax (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
Division Nº : 04 – Saint-François
Court Nº : 450-11-000164-248
Estate Nº : 42-3158959

S U P E R I O R C O U R T
(Commercial Division)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC), non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at 294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

Debtor Company

- AND -

KPMG INC., 600 de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500, Montreal, Quebec, H3A 0A3.**.**

Licensed Insolvency Trustee

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS
(Section 51 of the Act)

Take notice that **LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)** of Coaticook in the Province of Quebec has lodged with me on the 9th day of May 2025, a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets, and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal, a proof of claim form, a general proxy, as well as a voting letter are enclosed. The Trustee's report on the proposal will be available on the website at **kpmg.com/ca/tactic**

The first meeting of creditors of the bankrupt will be held on the **29th day of May 2025, at 3 :00 p.m., by Videoconference by Microsoft Teams.** To participate to this first meeting of creditors, you must complete and send at **reclamation@kpmg.ca**, the registration form attached to this document. A link will be provided to you before the meeting of creditors.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with me prior to the commencement of the meeting.

Dated at Montreal, this 14th day of May 2025.

KPMG INC.
Licensed Insolvency Trustee
David Malin, CPA, CIRP, LIT
600, de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500
Montreal, QC H3A 0A3
Phone : 1 (866) 930-4911
Fax : (514) 840-2121
reclamation@kpmg.ca

KPMG Inc. is a subsidiary of KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
Nº de division : 04 - St-François
Nº de cour : 450-11-000164-248
Nº de dossier : 42-3158959

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)

personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec J1A 2R3.

Débitrice

PROPOSITION

Nous, **LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)**, débitrice susmentionnée (ci-après nommée la « **Débitrice** ») soumettons par les présentes une proposition de délai en prévision du dépôt d'une proposition concordataire amendée (ci-après nommée la **« Proposition amendée** ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après nommée la « **Loi** ») auprès de **KPMG INC.** (ci-après nommé le « **Syndic** »):

La présente proposition de délai étant principalement soumise afin de permettre:

- De procéder à la clôture du transfert du réseau, tel qu'approuvé par le Tribunal dans son jugement du 30 avril 2025;
- D'établir les réclamations de Desjardins et de Cogeco, le cas échéant
- Que les créanciers Desjardins et Cogeco déposent leur preuve de réclamation

Dans l'intervalle de déposer la Proposition amendée, les dispositions suivantes s'appliqueront :

1. Qu'il soit pourvu de la manière suivante au paiement des réclamations soumises par les créanciers garantis :

   - Les réclamations des créanciers garantis seront payées selon les conditions et termes déjà établis entre les détenteurs de réclamations garanties ou selon les ententes qui pourront être faites entre eux, ou, de façon alternative, seront autorisés à réaliser les biens sujets à leurs sûretés;

2. Qu'il sera pourvu de la manière suivante au paiement des réclamations soumises par *Sa*

Majesté du Chef du Canada ou de *la Province de Québec:*

- Le paiement intégral des créances dues à *Sa Majesté du Chef du Canada ou de la Province de Québec* sera effectué dans les six (6) mois de la date d'approbation par le Tribunal de la Proposition amendée à déposer ultérieurement par la Débitrice ce, dans la mesure où les montants constituant cette réclamation font l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute autre disposition législative provinciale comparable, établissant que les sommes dues à la date du dépôt de l'avis d'intention bénéficient d'une telle prérogative ou priorité.

- Il est entendu que la Débitrice déposera, aux autorités concernées, les déclarations et rapports futurs dans les délais prescrits et que les paiements découlant des cotisations, suite au dépôt des déclarations et rapports (impôts, TPS, TVQ, RS) seront effectués tel que prescrit par la législation et/ou règlementation en vigueur.

3. Que le paiement au Syndic de ses honoraires et déboursés, de ses procureurs ainsi que le paiement de frais légaux, de comptabilité et de vérification découlant de la présente proposition de délai jusqu'à la date de l'ajournement de l'assemblée des créanciers seront effectués par priorité sur toutes les réclamations des créanciers, comptant, sur présentation de comptes d'honoraires périodiques à cet effet.

4. Que, par leur acceptation de la présente proposition de délai, il est entendu que les créanciers autorisent le Syndic à percevoir ses honoraires et déboursés encourus entre la date du dépôt de la présente proposition de délai et la date de l'ajournement de l'assemblée des créanciers, sur présentation de factures et de son approbation par la Débitrice;

   - Les sommes reçues par le Syndic de la Débitrice ou d'un tiers avant le dépôt de la présente proposition de délai ne feront pas partie de la Proposition amendée et lui ont été versées pour couvrir les honoraires de l'avis d'intention, et de toute prorogation de délai s'il en est, ainsi que des conseils donnés durant la période de l'avis d'intention.

5. Que, conformément au paragraphe 50. (13) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, aucun créancier n'aura de réclamation à faire valoir contre les administrateurs, actuels ou anciens, pour toutes sommes pour lesquelles ces derniers pourraient être responsables, ès qualités, en droit ou en fait (*de facto*), une fois la présente proposition de délai acceptée par les créanciers et constituera une quittance en faveur de tout administrateur relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

6. Qu'en acceptant la Proposition amendée, les créanciers renonceront expressément à exercer contre des tiers les recours suivants à l'égard des transactions et opérations qui leur ont été divulguées :

   a) Les recours prévus aux articles 95 à 101 à l'exception de l'article 97 paragraphe 3 de la Loi, concernant les traitements préférentiels et opérations sous-évaluées, de même que les recours en inopposabilité prévus au *Code civil du Québec*;

b) Les recours similaires prévus dans les lois fiscales, incluant notamment **l'article 160** de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les articles 14.4 et suivants de la *Loi sur le ministère du Revenu* (Québec).

7. Que la présente proposition de délai ne sera pas présentée au Tribunal pour homologation et ce, considérant qu'il s'agit d'une proposition d'attente et que cette proposition est préalable à une proposition concordataire amendée à être présentée aux créanciers.

8. Que suite au dépôt de la Proposition amendée, une assemblée des créanciers sera convoquée pour permettre le vote sur la Proposition amendée et sera subséquemment présentée pour acceptation par le Tribunal dans la mesure où elle est acceptée par la majorité statutaire requise par la Loi.

9. Que toute dérogation de la Débitrice à une ou plusieurs des clauses ci-avant mentionnées sera considérée comme un défaut en vertu de la présente proposition. Advenant tout défaut à la présente proposition, les créanciers autorisent le Syndic à percevoir ses honoraires, déboursés et frais afin de faire remédier au(x) défaut(s) et/ou de faire le nécessaire pour obtenir toute ordonnance du Tribunal jusqu'à sa taxation et sa libération de syndic et/ou mise en faillite.

10. Quela firme KPMG INC. de la ville de Montréal, agisse comme syndic à la proposition, et pourra conseiller et/ou agir dans toutes procédures judiciaires entreprises ou à entreprendre, et que toutes les sommes payables en vertu d'icelles seront versées intégralement entre ses mains pour être distribuées aux créanciers conformément aux termes de la présente proposition.

FAIT ce 8 mai 2025

DÉBITRICE

LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Par : Kevin Roy

District de: Québec
No division: 04 - Saint-Francois
No cour: 450-11-000164-248
No dossier: 42-3158959

[X] **original** [ ] **modifié**

FORMULAIRE 78

Bilan - proposition déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social
et son principal établissement au
294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 9 mai 2025. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (*choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails*) :

[ ] Conditions du marché défavorables;	[ ] Variation du taux de change;	[ ] Récession;	[ ] Mauvais résultats financiers;	[ ] Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
[ ] Manque de financement ou de capitaux;	[ ] Compétition;	[ ] Restrictions réglementaires;	[ ] Catastrophe naturelle;	[ ] Augmentation du coût des affaires;
[ ] Augmentation des coûts fixes;	[ ] Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures;		[ ] Échec de campagne de publicité;	[ ] Problèmes personnels;
[ ] Mauvaise gestion;	[ ] Erreur de comptabilité;	[ ] Dettes fiscales;	[ ] Main d'œuvre;	[x] Autre (veuillez préciser).

Détails pertinents :

[Autre] - La Débitrice œuvre dans un secteur hautement subventionné par les instances gouvernementales en raison du caractère social et des besoins en liquidités très importants. Les dépassements de coûts engendrés ne seront pas absorbés par de nouvelles subventions;
- La valeur des infrastructures n'est pas liquide et inconnue, ce qui résulte en une incapacité pour la TACTIC à faire face à ses obligations financières.

Actif
(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)

1. Espèces		0.00
2. Dépôts en institutions financières		0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances		
Total	1,966,000.00	
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	1,966,000.00	1,966,000.00
4. Inventaire		0.00
5. Aménagements, etc.		0.00
6. Bétail		0.00
7. Machines et outillage		0.00
8. Immeubles et biens réels		0.00
9. Ameublement		0.00
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)		0.00
11. Véhicules		0.00
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.)		0.00
13. Autres biens		0.00
Total des lignes 1 à 13		1,966,000.00
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :		
Montant du capital souscrit	0.00	
Montant du capital payé	0.00	
Solde souscrit et impayé	0.00	
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00	0.00
Total de l'actif		1,966,000.00
Déficit		-3,074,915.68
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13		0.00

Passif
(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)

1. Créanciers garantis	1,966,000.00
2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires	0.00
3. Créanciers non garantis	3,074,915.68
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres pouvant être	0.00
Total du passif	5,040,915.68
Surplus	3,074,915.68

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

Nº	Genre d'élément d'actif [1]	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
1301	Comptes à recevoir	294 rue Saint-Jacques N., Coaticook, QC, J1A 2R3	☐	Créances payables - Entreprise - Subvention à recevoir	100.00	1,400,000.00	1,400,000.00	0.00	☐
1302	Comptes à recevoir	294 rue Saint-Jacques N., Coaticook, QC, J1A 2R3	☐	Créances payables - Entreprise - Cogeco	100.00	566,000.00	566,000.00	0.00	☐
					Total	**1,966,000.00**	**1,966,000.00**		

[1] Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

Kévin Roy

09-mai-2025
Date

Liste du passif

Nº	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif[2]	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire[3]	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
1	AGENCE DU REVENU DU CANADA Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité QC	Centre d'arrivages de l'insolvabilité QC 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan QC G9P 5H9	Taxes de vente			1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	☐
2	Béaméo Group inc.	85 rue Saint-Paul Ouest, bureau 460 Montréal QC H2Y 3V4	Comptes à payer			98,713.63	0.00	0.00	0.00	98,713.63			0.00	☐
3	Caisse Desjardins	150 rue Des Commandeurs, 14e étage Lévis QC G6V 6P8	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)		01-mai-2019	1,334,000.00	1,966,000.00	0.00	0.00	3,300,000.00	1301,1302		-1,334,000.00	☐
4	Cogeco Connexion Attn: Ingrid Larochelle	1, Place Ville-Marie, bureau 3301 Montréal QC H3B 3N2	Comptes à payer			1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	☐
5	Ginsberg, Gingras & Associés Inc.	(Syndic de 9230-7453 Québec Inc.) 145 promenade du Portage Gatineau QC J8X 2K4	Comptes à payer			267,523.92	0.00	0.00	0.00	267,523.92			0.00	☐
6	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	880, chemin Sainte-Foy, 8e étage Québec QC G1S 2L2	Comptes à payer			9,402.68	0.00	0.00	0.00	9,402.68			0.00	☐

Kévin Roy

09-mai-2025
Date

Liste du passif

Nº	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif[2]	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire[3]	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
7	Ministre du Revenu du Québec	3e étage, secteur R54DGR 1600, boul. René-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	Taxes de vente			1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	☐
8	Telecon	9500 Boulevard Parkway Anjou QC H1J 1N9	Comptes à payer			1,364,065.45	0.00	0.00	0.00	1,364,065.45			0.00	☐
9	Transport Marcel Morin Inc.	2171 ch. Marcotte Coaticook QC J1A 2S5	Comptes à payer			1,207.00	0.00	0.00	0.00	1,207.00			0.00	☐
					Total	**3,074,915.68**	**1,966,000.00**	**0.00**	**0.00**	**5,040,915.68**				

[2] Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

[3] Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

Je, Kévin Roy, de Coaticook en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 9 mai 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 9 mai 2025, à Coaticook en la province de Québec.

Kévin Roy

Commissaire à l'Assermentation
NATHALIE GRENON
153 362

Nathalie Grenon, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 21 août 2025

KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la Proposition de ***LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)***

Nom du créancier : _____

Nom du représentant du créancier : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature: _____

Veuillez noter que pour participer à l'assemblée des créanciers, vous devez transmettre ce formulaire au syndic par courriel à l'adresse suivante : reclamation@kpmg.ca, au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le **28 mai 2025**.

KPMG inc. est une filiale de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.

KPMG INC.
600 de Maisonneuve Blvd. West
Suite 1500
Tour KPMG
Montréal, (Québec)
H3A 0A3

Telephone (514) 840-2311
Fax (514) 840-2121
www.kpmg.ca

REGISTRATION TO THE CREDITORS' MEETING

In the Matter of the Proposal of ***LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)***

Name of the creditor: _____

Name of the creditor's representative: _____

Email address: _____

Phone Number: _____

Signature: _____

Please note that to attend the creditors' meeting, you must send this form to the trustee by email to the following address: reclamation@kpmg.ca, no later than 5:00 p.m. (Montréal time) on **May 28, 2025**.

KPMG Inc. is a subsidiary of KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee.

KPMG Inc.
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Téléphone: (866) 930-4911 Télécopieur: (514) 840-2121
Courriel: reclamation@kpmg.ca

District de:	Québec
No division:	04 - Saint-Francois
No cour:	450-11-000164-248
No dossier:	42-3158959

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la proposition de LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC) de Coaticook en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le 27 novembre 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de l'avis d'intention de faire une proposition. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le _____ jour de _____ _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le _____ jour de_____ _____ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le _____ jour de _____ _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

☐ **A. Réclamation non garantie au montant de**_____ $

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

☐ pour le montant de _____$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 04 - Saint-Francois
No cour: 450-11-000164-248
No dossier: 42-3158959

FORMULAIRE 31 --- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

☐ **B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

☐ **C. Réclamation garantie au montant de _____$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

☐ **D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

☐ **E. Réclamation d'un salarié au montant de _____$**

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____$

☐ **F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____$**

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____$

☐ **G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

☐ **H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).

District de: Québec
No division: 04 - Saint-Francois
No cour: 450-11-000164-248
No dossier: 42-3158959

FORMULAIRE 31 --- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi,et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois *(ou, si le créancier et le débiteur sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois)* précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- ☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- ☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____jour de_____ _____, à _____.

_____
Signature du créancier ou de son représentant

KPMG Inc.
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Phone: (866) 930-4911 Fax: (514) 840-2121
E-mail: reclamation@kpmg.ca

District of:	Quebec
Division No.	04 - Saint-Francois
Court No.	450-11-000164-248
Estate No.	42-3158959

FORM 31

Proof of Claim

(Sections 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at
294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

The creditor's preference is to receive all notices and correspondence regarding this claim at the following address and/or facsimile number and/or email address (a mailing address must be provided in all cases):

Address: _____

Facsimile: _____

Email: _____

Contact person name or position: _____

Telephone number for contact person: _____

In the matter of the proposal of LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC) of the city of Coaticook in the Province of Quebec and the claim of _____, creditor.
I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of _____ *(city and province)*, do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above named debtor (or that I am _____ *(state position or title)* of _____, *(name of creditor or representative of the creditor)* and that I am authorized to represent and *(if the creditor is a corporation*) that I have authority to bind the creditor of the above-named debtor).

2. That I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.

3. That the debtor was, at the date of the notice of intention to make a proposal, namely the 27th day of November 2024, and still is, indebted to the creditor in the sum of $_____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. Any debt payable in a currency other than Canadian currency was converted to Canadian currency as of the date of the notice of intention to make a proposal.
(The attached statement of account or affidavit must specify the supporting documents or other evidence in support of the claim)

4. That, to the best of my knowledge, this debt has never been (or this debt has been or part of this debt has been) statute-barred as determined under the relevant legislation.

5. That payment for this debt by the debtor to the creditor has been due (or has been in default) since the _____ day of _____ _____, and that the last payment, if any, on this debt by the debtor to the creditor was made on the _____ day of _____ _____, and/or that the last acknowledgement, if any, of liability for this debt by the debtor to the creditor was made on the _____ day of _____ _____, as follows:
(Give full particulars of the claim, including its history, any acknowledgement or legal action)

6. (Check and complete appropriate category)

☐ **A. Unsecured claim of** $_____

(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and:
(Check appropriate description)

☐ Regarding the amount of $_____, I do not claim a right to a priority.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d) of the Act (Complete paragraph 6E below.)

FORM 31 --- Continued

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at
294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.01) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.02) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.1) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(e) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(f) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(g) of the Act.

☐ Regarding the amount of $ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(i) of the Act.

(Set out on an attached sheet details to support priority claim)

☐ **B. Claim of Lessor for disclaimer of a lease of** $_____

That I make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

☐ **C. Secured claim of** $_____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at $_____ as security, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in the proof of security, by the secured creditor.

☐ **D. Claim by Farmer, Fisherman or Aquaculturist of** $_____

That I make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of $ _____
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts)

☐ **E. Claim by Wage Earner of** $_____

☐ That I make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of $_____,

☐ That I make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of $_____,

☐ **F. Claim by Pension Plan for unpaid amount of** $_____

☐ That I make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of $_____,

☐ That I make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of $_____,

☐ **G. Claim against Director of** $_____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors)
That I make a claim under subsection 50(13) of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

☐ **H. Claim of a Customer of a Bankrupt Securities Firm of** $_____

That I make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

District of Quebec
Division No. 04 - Saint-Francois
Court No. 450-11-000164-248
Estate No. 42-3158959

FORM 31 --- Concluded

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at
294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

7. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.

8. That the following are the payments that I have received from the debtor, the credits that I have allowed to the debtor, and the transfers at undervalue within the meaning of section 2 of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of section 2 of the Act:
(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue)

9. (Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)

☐ Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

☐ I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Warning: Subsection 201(1) of the Act provides for the imposition of severe penalties in the event that a creditor or person claiming to be a creditor makes any false claim, proof, declaration or statement of account.

Dated at _____, this _____ day of _____ _____.

_____
Signature of creditor or representative

District de: Québec
No division: 04 - Saint-Francois
No cour: 450-11-000164-248
No dossier: 42-3158959

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b)
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

_____
Témoin

_____
Créancier (personne physique)

_____
Créancier (personne morale)

_____
Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

KPMG Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Télécopieur: (514) 840-2121
Courriel: reclamation@kpmg.ca

District of: Quebec
Division No. 04 - Saint-Francois
Court No. 450-11-000164-248
Estate No. 42-3158959

FORM 36
Proxy
(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)(e) and 66.15(3)(b) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at
294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

I, _____, of _____, a creditor in the above matter, hereby appoint _____, of _____, to be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends,_____ (with or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

_____
Witness

_____
Individual Creditor

_____
Witness

_____
Name of Corporate Creditor

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:

KPMG Inc. - Licensed Insolvency Trustee

600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Fax: (514) 840-2121
E-mail: reclamation@kpmg.ca

District de: Québec
No division: 04 - Saint-Francois
No cour: 450-11-000164-248
No dossier: 42-3158959

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)
DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Personne morale sans but lucratif légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
294 rue Saint-Jacques N., en la ville de Coaticook, province de Québec, J1A 2R3.

Je, _____, créancier (ou Je, _____, représentant de _____, créancier), de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC), de consigner mon vote _____ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le 9 mai 2025.

Daté le_____, à _____.

_____
Témoin

_____
Créancier (personne physique)

_____
Créancier (personne morale)

_____
Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez À:
KPMG Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

_____
David Malin - Syndic autorisé en insolvabilité
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Télécopieur: (514) 840-2121
Courriel: reclamation@kpmg.ca

District of: Quebec
Division No. 04 - Saint-Francois
Court No. 450-11-000164-248
Estate No. 42-3158959

FORM 37

Voting Letter
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC)
Non-profit legal entity legally constituted according to Law, and having its head office and principal place of business at
294 Saint-Jacques Street N., in the city of Coaticook, province of Quebec, J1A 2R3.

I, _____, creditor (or I, _____, representative of _____, creditor), of _____, a creditor in the above matter for the sum of $ _____ , hereby request the trustee acting with respect to the proposal of LA TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK (LA TACTIC), to record my vote _____ (for or against) the acceptance of the proposal as made on the 9th day of May 2025.

Dated at _____, this _____ day of _____ _____.

_____
Individual Creditor

_____
Witness

_____
Name of Corporate Creditor

_____
Witness

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:
KPMG Inc. - Licensed Insolvency Trustee
Per:

_____
David Malin - Licensed Insolvency Trustee
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal QC H3A 0A3
Fax: (514) 840-2121
E-mail: reclamation@kpmg.ca

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

(Formulaire 31)

Le Formulaire 31 est utilisé afin de déposer une preuve de réclamation conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la Loi).

Si vous avez besoin de plus d'informations afin de remplir ce formulaire, veuillez contacter le syndic ou la syndique autorisée en insolvabilité (SAI) qui est responsable de l'administration de l'actif en question.

Le formulaire devrait être remplit par:

- Les créanciers ou créancières, ou leurs représentants ou représentantes autorisées en réponse à une proposition ou à une faillite.

Coordonnées du créancier ou de la créancière

- Les coordonnées préférées du créancier ou de la créancière pour toute correspondance concernant la réclamation. Cela peut être une adresse postale, un numéro de télécopieur, ou une adresse courriel.
- Plus d'un type de coordonnées peut être fourni. Le cas échéant, le ou la SAI aura alors la discrétion de faire parvenir la correspondance par l'une ou l'autre de ces options.

L'adresse postale du créancier ou de la créancière **doit** être fournie afin de permettre au ou à la SAI de distribuer les fonds de l'actif.

Nommez une personne contact à qui adresser la correspondance relative à la réclamation.

- Cela peut être le créancier lui-même ou la créancière elle-même, ou bien le nom ou le poste d'un de ses représentants ou d'une de ses représentantes.
- Un numéro de téléphone de la personne contact peut être fourni pour les communications avec le ou la SAI.

Informations additionnelles

Inscrivez les renseignements suivants:

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition ou une mise sous séquestre.
- Le nom légal au complet de la personne débitrice ou la dénomination commerciale au complet de la société débitrice.
- La ville et la province de la personne débitrice.
- Le nom légal au complet du créancier ou de la créancière.

Le type de procédure ainsi que le nom et la ville de la personne débitrice peuvent être préremplis par le ou la SAI.

Renseignements sur le créancier ou la créancière

Inscrivez les renseignements suivants:

- Le nom complet du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.
- La ville et la province du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.

Énoncé du créancier ou de la créancière

Le créancier ou la créancière, ou son représentant ou sa représentante certifie que toutes les informations concernant la réclamation du créancier ou de la créancière sont, à sa connaissance, véridiques et complètes.

Paragraphes 1 et 2 – Détails concernant le créancier

- Si vous êtes un employé ou une employée, ou un représentant ou une représentante du créancier ou de la créancière, indiquez votre poste ou le titre du poste que vous occupez ainsi que le nom légal au complet de votre employeur ou de votre employeuse.
- Si le créancier ou la créancière est une société, la personne qui remplit le formulaire doit confirmer qu'elle a le pouvoir d'engager le créancier ou la créancière.

Paragraphe 3 - Détails concernant la réclamation

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition, une proposition qui suit un avis d'intention ou une mise sous séquestre.
- Le date de dépôt de la procédure (jour, mois, année).
  - La date peut être préremplie par le ou la SAI.
- Le montant total, en dollars canadiens, dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice à la date de la procédure, après déduction de toute créance compensatoire à laquelle la personne débitrice a droit.
  - Si le montant dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice était en devises étrangères, ce montant doit être converti en monnaie canadienne au taux prévu dans la proposition.
  - Si le taux n'est pas prévu, utilisez le taux de change à la date de dépôt mentionnée ci-dessus.
  - Si la réclamation est faite à l'encontre d'un courtier ou d'une courtière en valeurs mobilières, excluez tout montant réclamé au fonds commun des clients.
- Joignez toutes les pièces justificatives énonçant tous les détails pertinents afin de prouver la réclamation. Cela permet au ou à la SAI d'examiner la réclamation et de déterminer s'il convient de l'accepter ou de la rejeter.

Paragraphe 4 - Confirmation du statut de la dette

- Indiquez si l'entièreté, une partie ou aucune part de la dette est prescrite en vertu de la loi applicable.
  - Une dette est prescrite lorsque la loi éteint la dette ou interdit à un créancier de s'adresser aux tribunaux pour la recouvrer en raison de l'écoulement d'une période de temps définie, laquelle est connue sous le nom de délai de prescription.
  - La période de temps et les conditions particulières pour qu'une dette devienne prescrite varient en fonction des circonstances et de la loi applicable. Le délai de prescription général varie habituellement entre deux et six ans pour la plupart des obligations non garanties.
- Une dette prescrite n'est pas une réclamation prouvable en vertu de la Loi. Si vous avez une réclamation, il est recommandé d'obtenir un avis juridique pour confirmer la loi et le délai de prescription applicables à votre réclamation.

Paragraphe 5 - Détails concernant la réclamation

- Indiquez la date (jour, mois et année) à laquelle le paiement était dû et la date (jour, mois et année) du dernier paiement fait par la personne débitrice pour la dette, le cas échéant.
- Indiquez la date de la plus récente reconnaissance de la dette par la personne débitrice, le cas échéant.
- Fournissez tous les détails pertinents quant à la dette ou à l'obligation. Par exemple, la nature et l'historique de la réclamation, quand et comment la dette ou l'obligation a été contractée, etc.

Paragraphe 6 - Type de réclamation (en vertu de la Loi)

Cochez chaque catégorie qui s'applique à la réclamation ou aux réclamations et fournissez les renseignements à l'appui de celles-ci.

A. <u>Réclamation non garantie</u>

- **Ordre de priorité**
  - **Si vous ne revendiquez aucun droit de priorité**, cochez la première case et indiquez le montant pour lequel aucune priorité n'est réclamée.
  - **Si vous revendiquez un droit de priorité** en vertu de l'un des alinéas 136(1) *d*), *d.01*), *d.02*), *d.1*), *e*), *f*), *g*) ou *i*) de la Loi, cochez la case correspondante et saisissez le montant pour lequel une priorité est revendiquée.

- **Réclamation des salariés ou salariées - 136(1)*d*)**
  - Pour des gages, salaires, commissions ou autre rémunération non versée (jusqu'à concurrence de 2000$), pour services rendus durant les six mois précédant la date de la faillite ou de la mise sous séquestre, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)*d*) de la Loi. Les détails de cette réclamation doivent également être fournis à la catégorie E.

- **Réclamation d'un créancier ou d'une créancière garantie - 136(1)*d.01*) ou 136(1)*d.02*)**

    - Pour la somme non versée à la suite de la réalisation de la garantie en raison de la sûreté prescrite relative aux salaires ou aux régimes de pension au bénéfice des employés ou employées de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)*d.01*) ou 136(1)*d.02*) de la Loi.

- **Réclamation d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe, ou réclamations alimentaires -136(1)d.1)**

    - Pour les pensions alimentaires non versées d'un ancien conjoint ou d'une ancienne conjointe, ou d'un enfant pour une somme forfaitaire ou payable périodiquement pour montants dus au cours de l'année précédant la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)d.1) de la Loi.

- **Réclamation de taxes municipales - 136(1)e)**

    - Pour les taxes municipales non versées établies ou perçues dans les deux années précédant la faillite ou la proposition et pour lesquelles la municipalité n'a pas inscrit la créance sur les immeubles ou les biens réels de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)e) de la Loi.

- **Réclamation d'un locateur ou d'une locatrice -136(1)f)**

    - Pour les loyers non versés pour les trois mois précédant la faillite ou la proposition, ou le loyer exigible par anticipation pour les trois mois après la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)f) de la Loi.

- **Réclamation d'honoraires - 136(1)**

    - Pour les honoraires et de droits payés par un créancier ou une créancière pour toute procédure contre les biens de la personne débitrice qui ont été déposées avant la date de la faillite ou de la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)g) de la Loi.

- **Réclamation d'un assureur ou assureuse -136(1)i)**

    - Pour les réclamations d'un assureur ou d'une assureuse ayant versé des sommes pour des blessures subies par des employés ou des employées de la personne débitrice non visées par une loi sur les accidents du travail, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

Le montant total de tous les montants prioritaires doit correspondre au montant total des réclamations non garanties indiqué à la catégorie A.

B. <u>Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail</u>

- Seulement disponible si la personne débitrice a utilisé une proposition afin de mettre un terme à un bail commercial.
- Incluez les détails de la réclamation, incluant les calculs sur lesquels celle-ci est fondée.

C. <u>Réclamation garantie</u>

- Indiquez le montant de la dette garantie ainsi que les détails complets sur la garantie et la valeur à laquelle elle est évaluée au moment de remplir le formulaire.
- Incluez les copies des titres et les documents d'enregistrement.

D. <u>Réclamation liée au stock d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur</u>

- Le même montant devrait figurer sur les deux lignes.
- Cette réclamation s'applique uniquement aux stocks fournis par un agriculteur ou une agricultrice, un pêcheur ou une pêcheuse, ou un aquiculteur ou une aquicultrice dans les 15 jours suivant la date de la faillite ou à laquelle un ou une séquestre est nommé (voir la date de dépôt au paragraphe 3).
- Incluez les actes de vente et les reçus de livraison.

E. <u>Réclamation d'un salarié</u>

- Si la réclamation concerne la faillite d'un l'employeur ou d'une employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3(8) de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la faillite.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.4(8) de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la nomination du ou de la séquestre.
  - Une réclamation pour salaires non versés peut généralement bénéficier d'un droit à la priorité en vertu de l'alinéa 136(1)*d*) de la Loi, ce droit pouvant être déclaré à la catégorie A.

F. <u>Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées</u>

- Cette réclamation doit être déposée par l'administrateur ou l'administratrice du régime de pension et non par l'employé ou l'employée, ou l'ancien employé ou l'ancienne employée de la personne débitrice.
- Si la réclamation concerne la faillite de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.5 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.6 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.

G. <u>Réclamation contre les administrateurs</u>

- Cette réclamation s'applique uniquement aux administrateurs ou administratrices d'une personne morale ayant déposé une proposition comportant une transaction ou protection contre les réclamations envers les administrateurs ou administratrices en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi.
- Un administrateur ou une administratrice d'une personne morale autre qu'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions d'administrateur ou d'administratrice, indépendamment de son titre, et, dans le cas d'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions de fiduciaire, indépendamment de son titre.
- Expliquez en détail la réclamation et incluez les calculs détaillés sur lesquels celle-ci est fondée.

H. <u>Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli</u>

- Un courtier ou une courtière en valeurs mobilières fait référence à une entreprise qui achète et vend des titres, tel que des actions, des parts de fonds commun de placement, des billets, des obligations, des débentures, des contrats à terme, des instruments dérivés, pour le compte de clients ou de clientes.
- Le montant réclamé doit correspondre aux capitaux nets du client ou de la cliente :
  - Ceci représente la valeur des titres sur le compte du client ou de la cliente s'il avait été liquidé au moment de la clôture de ses opérations à la date de la faillite, moins tout montant dû par le client ou la cliente au courtier ou à la courtière en valeurs mobilières à la même date.
- Incluez les calculs détaillés sur lesquels la réclamation est fondée.

Paragraphe 7 - Relation avec la personne débitrice

- Indiquer si le créancier ou la créancière est lié ou liée à la personne débitrice :
  - Des personnes sont liées si elles sont unies par les liens du sang, du mariage, d'une union de fait ou de l'adoption.
  - Les sociétés sont généralement liées aux personnes qui les contrôlent et elles sont généralement liées à d'autres sociétés contrôlées par les mêmes personnes ou celles qui font partie du même groupe de sociétés.
- Indiquer si le créancier ou la créancière avait un lien de dépendance avec la personne débitrice:
  - Un lien de dépendance réfère à une relation ou une transaction entre des personnes qui liées l'une à l'autre.
  - Les créanciers ou créancières liées à la personne débitrice son généralement réputés avoir un lien de dépendance avec cette dernière.

Paragraphe 8 - Paiements et crédits

Fournissez une liste de tous les paiements reçus par le créancier ou la créancière de la part de la personne débitrice ainsi que des crédits accordés par le créancier ou la créancière à la personne débitrice pour la période désignée.

- La période désignée:
  - Pour les personnes liées ou ayant un lien de dépendance, la période désignée est de douze mois précédant la date de dépôt au paragraphe 3.
  - Sinon, la période désignée est de trois mois avant la date de dépôt au paragraphe 3.
- Fournissez, pour la période désignée, une liste de toutes les opérations sous-évaluées de la personne débitrice auxquelles le créancier ou la créancière a participé ou dont il ou elle a connaissance.
  - Les opérations sous-évaluées comprennent toutes les transactions, soit pour des biens ou des services, pour lesquelles la personne débitrice a reçu une contrepartie manifestement inférieure à la juste valeur marchande.
- Incluez tous les détails des paiements, crédits ou opérations sous-évaluées.

Paragraphe 9 - Demande d'information

Si la preuve de réclamation concerne un failli ou une faillie qui est une personne physique, vous pouvez demander de recevoir certaines informations spécifiques en cochant la case applicable.

- **Cochez la première case** pour être avisé chaque fois que le ou la SAI examine la situation financière du failli ou de la faillie, établit de nouveau si le failli ou la faillie doit verser un montant de revenu excédentaire à l'actif en vertu du paragraphe 68(4) de la Loi et fixe le nouveau montant du versement.
- **Cochez la deuxième case** pour recevoir une copie du rapport rempli par le ou la SAI quant à la libération du failli ou de la faillie, sachant que celui-ci inclut notamment des informations comme les raisons de la faillite, la conduite du failli ou de la faillie et autres fait pertinents.
  - Le ou la SAI enverra une copie du rapport au créancier ou à la créancière en utilisant les coordonnées fournies dans la section **Coordonnées du créancier ou de la créancière**.

Paragraphe 10 - Signature

La personne qui remplit le formulaire doit le signer et indiquer la localité ainsi que la date (jour, mois et année) où il a été signée.

- Signer le formulaire engage le créancier ou la créancière et atteste du fait que l'information fournie dans le formulaire est, à sa connaissance, entière, véridique et complète.
- Commet une infraction grave, tout créancier ou toute créancière qui inclut de fausses informations ou qui fait de fausses réclamations avec l'intention de frauder. L'infraction peut entraîner une amende maximale de 5000$ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines.

THIS INFORMATION SHEET IS SUPPLIED IN ORDER TO ASSIST YOU IN COMPLETING THE PROOF OF CLAIM FORM (Form 31)

Form 31 is used to file a proof of claim under the *Bankruptcy and Insolvency Act* (the Act).

If you need more information in completing this Form, contact the Licensed Insolvency Trustee (LIT) responsible for the administration of the estate.

The form should be completed by:

- Creditors or their authorized representatives in response to a proposal or bankruptcy.

Creditor Contact Information

The creditor's preferred contact details for correspondence about the claim:

- This can be a mailing address, fax number or email address.
- More than one type of contact can be provided. The LIT will then have the discretion to send correspondence by one of these options.

The creditor's mailing address **must** be given to allow the LIT to distribute any estate funds.

Name a contact person to receive correspondence about the claim.

- This can be the creditor or the name or position of a creditor representative.
- A telephone number for the contact person can be given for communication with the LIT.

Additional Details

Enter the following:

- Select if the claim relates to a bankruptcy, a proposal or a receivership.
- The full legal name of the debtor, or the full legal or trade name of the debtor corporation.
- The city and province of the debtor.
- The full legal name of the creditor.

The type of proceeding and the name and city of the debtor may be pre-filled by the LIT.

Creditor Information

Enter the following:

- The full name of the creditor or creditor representative.
- The city and province of the creditor or creditor representative.

Creditor Statement

The creditor or creditor representative certifies that all information related to the creditor's claim is true and completed to the best of their knowledge.

Paragraphs 1 and 2 – Creditor details

- If you are an employee the creditor or a creditor representative, supply your position or job title, and the full legal name of your employer.
- If the creditor is a corporation, the person completing the form must confirm that they have the authority to bind the creditor.

Paragraph 3 - Claim details

- Select if the claim relates to a bankruptcy, a receivership, a proposal or a proposal made following a notice of intention.

- The filing date of the proceeding (day, month, and year).
  - This date may be pre-filled by the LIT.
- The full amount, in Canadian dollars, the debtor owes the creditor on the date of the proceedings, minus any counterclaims to which the debtor is entitled.
  - If the amount owing was payable in a currency other than Canadian dollars, it should be converted to Canadian dollars at the rate provided in the proposal.
  - If there is no specified rate, use the exchange rate on the filing date provided above.
  - For a claim against a securities firm, omit any amount claimed against the customer pool fund.
- Attach supporting documents to provide all relevant details to prove the claim. This allows the LIT to examine the claim and decide whether to allow it.

Paragraph 4 - Confirmation of debt status

- Select whether all, part or none of the debt is statute-barred.
  - A debt is statute-barred when legislation extinguishes the debt or bars a creditor from taking legal action to recover on it due to the passage of time, known as the limitation period.
  - The specific conditions and the time for a debt to become statute-barred vary depending on the circumstances and relevant legislation. For most unsecured liabilities, the general limitation period is between two and six years.
  - A statute-barred debt is not a provable claim under the Act. If you have a claim, it is advisable to seek legal advice to confirm the relevant legislation and limitation period that apply to your claim.

Paragraph 5 - Claim Details

- Provide the date (day, month, and year) when payment was owed and the date (day, month, and year) of the last payment made by the debtor for the debt, if any.
- Provide the date of the debtor's most recent acknowledgment of the debt, if any.
- Include all relevant details about the debt or obligation, e.g., the nature and history of the claim, how and when the debt or obligation was contracted, etc.

Paragraph 6 - Type of Claim (according to the Act)

Check each applicable category for the claim or claims and include the required information and supporting documentation for each claim.

A. <u>Unsecured Claim</u>

- **Priority claims**
  - **If not claiming a right to a priority**, check the first box and enter the amount for which there is no priority being claimed.
  - **If claiming a right to a priority** under any of paragraphs 136(1)(*d*), (*d.01*), (*d.02*), (*d.1*), (*e*), (*f*), (*g*) or (*i*) of the Act, check the corresponding box and enter the amount for which a priority is claimed.

- **Employee claims - 136(1)(*d*)**
  - For unpaid wages, salaries, commissions or compensation of up to $2000, for work done during the six months preceding the bankruptcy or receivership, check the paragraph 136(1)(*d*) box. The details of the claim must also be provided in section E.

- **Secured creditor claims - 136(1)(d.01) or 136(1)(d.02)**
  - For the amount not received from the realization of the security because of the legislated security for unpaid wages or pension plans for the benefit of the debtor's employees, check the paragraph 136(1)(*d.01*) or 136(1)(*d.02*) box.

- **Former partner or child support claims - 136(1)(d.01)**
  - For unpaid alimony, alimentary pension, support or maintenance of a former partner or child for a lump sum or periodic payment for amounts due in the year before the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(d.01) box.

- **Municipal tax claims - 136(1)(e)**
  - For unpaid property taxes owed for the last two years before the bankruptcy or proposal and for which the municipality has not registered on title, check the paragraph 136(1)(e) box.
- **Lessor claims - 136(1)(f)**
  - For unpaid rent for the three months before the bankruptcy or proposal or accelerated rent for the three months after the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(f) box.
- **Creditor cost claims - 136(1)(g)**
  - For legal fees and costs paid by a creditor for any process against the property of the debtor filed before the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(*g*) box.
- **Insurer claims -136(1)(*i*)**
  - For claims of insurers who paid money for injuries to the debtor's employees not covered by the provisions of any workers' compensation legislation, check the paragraph 136(1)(*i*) box.

The total amount of all the amounts in priority must correspond to the total amount for unsecured claims reported at category A.

B. **Lessor's claim for a disclaimer of a lease**

- This is only available if the debtor used a proposal to end a commercial lease.
- Provide details of the claim, including calculations on which the claim is based.

C. Secured claim

- Provide the amount of the secured debt and complete details of the security, including the date the security was given and the value at which it is assessed at the date of completing the form.
- Include copies of security and registration documents.

D. Claims by Farmers, Fishers or Aquaculturists

- The amount entered on both lines should be the same.
- This claim only applies to inventory supplied by farmers, fishers or aquaculturists within 15 days of the bankruptcy date or receiver's appointment (see the filing date at Paragraph 3).
- Include sales agreements and delivery receipts.

E. Claims by Wage Earner

- If the claim relates to the bankruptcy of the employer, check the subsection 81.3(8) box.
  - Enter the amount claimed for unpaid wages for work done within six months before the bankruptcy.
- If the claim relates to the appointment of a receiver to the property of the employer, check the subsection 81.4(8) box.
  - Enter the amount claimed for unpaid wages for work done within six months before the receiver's appointment.
  - A priority claim can often be filed at A for these unpaid wages under paragraph 136(1)(d).

F. Claims by Pension Plans

- This claim should be filed by the pension plan administrator, not by the employee or former employee of the debtor.
- If the claim relates to the employer's bankruptcy, check the section 81.5 box.
  - Enter the amount claimed for unpaid amounts from the pension plan.
- If the claim relates to the appointment of a receiver to the property of the employer, check the section 81.6 box.
  - Enter the amount claimed for unpaid amounts from the pension plan.

G. Claims against Directors

- This only applies to corporations that have filed a proposal that includes a compromise or protection from claims against the directors of the corporation made under subsection 50(13).
- A director of a corporation other than an income trust means a person who holds the position of a director regardless of their title, and in the case of an income trust, a person holding the position of trustee by any name.
- Fully explain the claim and include detailed calculations upon which the claim is based.

H. Claims by a customer of a bankrupt securities firm

- A securities firm refers to a business that buys and sells securities, such as shares, mutual funds shares, notes, bonds, debentures, commodity futures, or derivatives, on behalf of its customers.
- The amount claimed must be for the net equity of the customer:
  - This is the value of the securities in the customer's account, had it been liquidated at the close of business on the date of bankruptcy, less any amount owed by the customer to the securities firm on the same date.
- Include detailed calculations upon which the claim is based.

Paragraph 7 - Relationship to the Debtor

- Indicate whether the creditor is related to the debtor:
  - Individuals are related if they are connected by blood, marriage, common-law partnership, or adoption.
  - Corporations are typically related to individuals who control them, as well as other corporations controlled by the same persons or are part of the same group of corporations.
- Indicate whether the creditor has dealt with the debtor in a non-arm's length manner:
  - Non-arm's length refers to a relationship or transaction between parties who are related to each other.
  - Creditors related to the debtor are generally considered not to deal with each other at arm's length.

Paragraph 8 - Payment and Credits

List all payments received from the debtor and credit extended to the debtor during the designated period.

- Designated period:
  - For related persons or persons who are not at arm's length, the designated period is twelve months before the date of filing in Paragraph 3.
  - Otherwise, the designated period is three months before the date of filing in Paragraph 3.
- Provide information on any transfers at undervalue by the debtor that the creditor was a party to, or is aware of, for the designated period.
  - Transfers at undervalue include all transactions, either for goods or services, for which the debtor received conspicuously less than reasonable value.
- Include all details of payments, credits or any transfers at undervalue.

Paragraph 9 - Request for Information

If the proof of claim relates to an individual bankrupt, you can request to receive specific information by checking the applicable box.

- **Check the first box** to be informed whenever the LIT reviews the bankrupt's financial situation, redetermines if they must make surplus income payments to the estate, and the new amount of these payments.
- **Check the second box** to receive a copy of the LIT's report on the discharge of the bankrupt which includes information such as the reasons for bankruptcy, the bankrupt's conduct, performance of their required duties, and other relevant facts.
  - The LIT will send a copy of the report to the creditor using the contact information provided in the Creditor Contact Information section.

Paragraph 10 - Signature

The person completing the form must sign it and include the location and specific date (day, month, and year) they signed it.

- Signing this form binds the creditor and attests that the information is full, true and complete to the best of their knowledge.
- It is a serious offence for a creditor to include any false information or to make any false claims with the intent to defraud. The offence can result in a fine of up to $5,000, imprisonment for up to one year, or both.